


<p>UBAtc</p>  <p>99/2338</p> <p>Condensé</p> <p>Valable du 02.06.1999 au 01.06.2002</p>	<p>Union belge pour l'Agrément technique dans la construction</p> <p>c/o Ministère des Communications et de l'Infrastructure Administration de la Réglementation de la circulation et de l'Infrastructure, Service Qualité Direction de l'Agrément et des Spécifications rue de la Loi 155 B - 1040 Bruxelles - Tél. 02/287.31.53</p> <p>Membre de l'Union européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc)</p>
	<p>Agrément technique avec certification</p>
	<p>Mortier de ragréage EMACO S88C pour la réparation du béton.</p> <p>Master Builders S.A. Nijverheidsweg 89 - Industrieterrein Ravenshout / nr 3711 à 3945 HAM (B) Tel. 011/34.04.10 - Fax : 011/40.29.33</p>

Attention : ce document constitue un condensé de l'agrément n° 99/2338 dont la prise de connaissance est **indispensable** avant toute utilisation. Cet agrément est disponible à la D.A.S., aux secrétariats des régions (M.E.T. et L.I.N.) et auprès du fabricant.

1. OBJET.⁽¹⁾

Le mortier de ragréage EMACO S88C est utilisé pour la réparation de dégradations ou défauts du béton.

Les domaines d'application sont les suivants :

- Le mortier est de catégorie II. Il est destiné :
 - au ragréage de défauts ou dégradations superficielles, dus à une mise en oeuvre déficiente (nids de gravier,...), à la corrosion d'armatures (défaut de recouvrement) ou à des sollicitations mécaniques, physiques ou chimiques;
 - aux réparations structurelles du béton.
- Il convient pour les classes d'exposition 1, 2a, 2b, 3, 4a, 4b (selon NBN B15-001).
- Suite à sa résistance à la carbonatation, il peut être utilisé sans revêtement de protection complémentaire contre la carbonatation.
- Le recouvrement des armatures avec le mortier de ragréage doit être en tout point d'au moins 20 mm. Lorsque l'enrobage est inférieur à 20 mm, il y a lieu d'utiliser le revêtement de protection des armatures, qui fera l'objet d'un futur addendum à l'aTg.

⁽¹⁾ Cet agrément a été octroyé sur base du guide G0007 "Mortiers de ragréage à base de liants hydrauliques".

- Epaisseur d'une couche : l'épaisseur d'une couche ne peut être inférieure à 5 mm; elle ne peut excéder 15 mm, sauf en des zones très localisées.
Sur des surfaces verticales et horizontales, le mortier de ragréage peut être appliqué par couches de 40 mm d'épaisseur. Dans ce cas, il y a lieu d'appliquer une première couche de 20 mm, ensuite de mettre en place un treillis soudé 150 x 150 mm/Ø 6 x Ø 6/DE 500 BS ou BE 500 S puis d'appliquer la deuxième couche de 20 mm.
- Température d'utilisation : le mortier peut être appliqué à des températures comprises entre 5 et 25 °C, sans dispositions particulières.

2. MATERIAUX.

Le mortier de ragréage EMACO S88C est un mortier monocomposant, à base de liants hydrauliques, à retrait compensé et contient des fibres de polyacrylonitrile.

Le rapport pondéral du mélange eau : poudre de mortier est de 1 : 6,58 à 1 : 7,14.
(soit 3,5 à 3,8 l d'eau par sac de 25 kg).

3. FABRICATION ET COMMERCIALISATION.

Le mortier EMACO S88C est fabriqué dans l'usine de Master Builders en Belgique (Nijverheidsweg 89 Industrieterrein Ravenshout nr 3711 à B3945 Ham).

La commercialisation est assurée par la S.A. Master Builders.

4. MISE EN OEUVRE.

L'agrément détaille les conditions de stockage des matériaux, la préparation du support, la mise en oeuvre du mortier et la protection pendant le durcissement.

5. PERFORMANCES.

L'agrément détaille les résultats des essais de performances et de durabilité réalisés sur les matériaux.

6. CONDITIONNEMENTS.

Le mortier est conditionné en sacs de 25 kg.

7. DOCUMENTS A CONSULTER.

- ATG n° 99/2338 "Mortier de ragréage EMACO S88C pour la réparation du béton".
- Guide d'agrément n° G0007.